



## CAP locale du 13 novembre 2018 Liste d'Aptitude 2018 de C en B

Syndicat National Force Ouvrière des  
Finances Publiques - section Val-de-Marne

### Quelques chiffres :

**Cette année, 40 % des agents promus de C en B ont été défendus par FO.**

**En 2017 , 50 % des agents promus avaient également été défendus par FO.**

**En ouverture, la délégation FO DGFIP 94 a lu la déclaration suivante :**

Avec la mise en place de PPCR puis la suppression du Plan Ministériel de qualification, la reconnaissance du travail des agents est devenue au-delà des mots ministériels, une « coquille vide ».

Quant au plan triennal 2018-2020 des taux pro/pro, l'inacceptable baisse prouve encore le manque de considération voire le « mépris » de notre ministère. Les agents, de par leur investissement, méritent un plan de qualification et des taux de promotion dignes de ce nom !

**Cette CAP locale est un parfait exemple : le nombre de promotion par liste d'aptitude de C en B dans le Val de Marne a baissé de façon drastique passant de 18 places en 2013 à 4 places en 2018 !**

Cette année encore, les personnels paient au prix fort les choix budgétaires. « Toujours moins », voilà un dogme qui finalement n'exige pas trop de réflexion, mais qui amène tous les agents du département à une réelle démotivation.

**FO DGFIP dénonce et condamne cette baisse drastique du nombre de places pour la liste d'aptitude et exige a minima le retour aux potentialités de 2013.**

Nous réaffirmons notre attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B. La liste d'aptitude est et doit rester une valorisation et une reconnaissance du parcours professionnel de l'agent. Même si parfois nous pouvons déplorer la subjectivité de ce système d'avancement, il a le mérite d'exister et nous examinerons toujours de façon impartiale le dossier de chacun dans l'intérêt des agents qui peuvent en bénéficier.

Nous ne pouvons que regretter que de trop nombreux agents, cette année encore, pourtant excellents selon les responsables de service, ne seront pas promus.

Aussi, FO DGFIP, fidèle à ses revendications condamne l'abandon du « droit au retour » c'est-à-dire l'affectation dans le département d'origine des agents promus de C en B par concours interne ou liste d'aptitude. Nous exigeons son rétablissement immédiat pour tous, compte tenu du faible gain de rémunération perçu par les agents concernés.

Ce dispositif existait dans l'ex-gestion publique. Il a permis la promotion sociale de nombreux collègues et notamment des parents pour qui la mobilité forcée constitue naturellement un frein.

La DGFIP est restée sourde à cette revendication préférant, peut-être par manque d'imagination ou par manque d'ambition, mettre en place un système dont la rigidité fait perdurer au-delà du supportable des situations sociales difficiles.

Tout a été donc mis en œuvre pour que les agents des Finances Publiques renoncent à ce mode de recrutement statutaire car il signifie concrètement la mobilité forcée, gain de rémunération ridiculement peu élevé et d'éventuels frais de double résidence.

**F.O.-DGFIP** dénonce cette politique de régression sociale sans précédent. Nous dénonçons une volonté de l'administration de réduire le coût salarial en incitant à la diminution des postulants par tous moyens...

C'est pourquoi, F.O.-DGFIP revendique toujours que **tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine.**

Par ailleurs, beaucoup de collègues partiront à la retraite sans bénéficier d'une légitime promotion. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** revendique pour tous les grades, y compris B et C, un accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière.

### Liste d'aptitude de C en B pour 2018

#### Conditions statutaires à remplir:

- être agent administratif ou agent technique des finances publiques,
- justifier d'au moins 9 ans de services publics.

#### La valeur professionnelle est appréciée sur la base des critères suivants :

- prise en compte des évaluations/notations des 5 dernières années, sans réserve ni attente
- aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur (avis demandé par mail au responsable),
- aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique,
- parcours professionnel (nature des fonctions exercées, participation à des concours...).

#### Liste d'aptitude 2017 dans le Val-de-Marne :

- 218 agents pouvaient être candidats
- 57 agents se sont portés candidats (taux de candidature 2018 : 26,14 % contre 22,92% l'an passé)

4 places étaient proposées par la DGFIP pour le Val-de-Marne. Après débats, il ressort que :

- 1 agent a été proposé par la direction locale (liste diffusée sur Ulysse 94)
- 4 agents supplémentaires ont été retenus par la CAP Locale

Concrètement, cette année encore, la Direction locale a retenu comme premier critère le tableau synoptique puis les commentaires des comptes-rendus d'entretiens professionnels.

	C en B
Nombre de candidatures déposées	57
Agent sélectionné le plus âgé (année de promotion)	62
Agent sélectionné le plus jeune (année de promotion)	44
Age moyen des agents sélectionnés « excellents »	52

FO a dénoncé une nouvelle fois le trop faible nombre de candidats retenus au niveau local et l'incertitude sur ceux qui seront sélectionnés de manière définitive au niveau national.

### La délégation FO DGFIP 94